

Groupe de Travail : « Qualité et méthodologie d'analyse des données des Centres antipoison »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un groupe de travail d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ **Contexte :**

L'Anses est en charge de la coordination de la Toxicovigilance et des activités de vigilance des Centres antipoison (CAP). Dans ce contexte, l'Anses a pour mission de répondre aux alertes et saisines de Toxicovigilance à partir notamment des données collectées par le réseau des CAP, notamment du fait de leur mission de soin (Réponse toxicologique Urgente, « RTU »).

Ces données sont recueillies en continu dans chaque centre, lors des appels aux Centres pour consultation médicale suite à une exposition à un agent, puis lors d'un suivi plus ou moins rapproché selon les cas. Elles sont saisies dans un système d'information commun, le SICAP (Système d'Information des Centres antipoison), dans un format en partie standardisé, selon des thesaurus communs, dont la classification Snomed pour les signes cliniques.

L'analyse des données des Centres antipoison se heurte au fait qu'elles sont le plus souvent recueillies dans un contexte d'urgence médicale, par un grand nombre de professionnels différents. Ceci se traduit par une grande hétérogénéité du codage et les travaux passés ont montré le besoin de relecture des dossiers, notamment pour valider l'imputabilité et la gravité et en réaliser la synthèse. Un travail en amont sur la qualité du codage permettrait d'augmenter le potentiel scientifique de cette base de données. La mise en place d'un contrôle de qualité des données et la production d'indicateurs de qualité par centre sont essentiels à la fiabilité des travaux entrepris. Un data manager sera prochainement recruté au CAP de Nancy dans ce but.

L'Anses, l'Inserm et les Centres antipoison ont mis en place une surveillance dite « syndromique » destinée à identifier une augmentation anormale des cas porteurs d'un tableau clinico-biologique particulier sur une période écoulée relativement à la valeur attendue pour la période considérée au regard du passé, après dessaisonalisation. Chaque jour, les présentations clinico-biologiques (ou « entités médicales ») retenues sont analysées à la recherche d'un signal statistique ; si des algorithmes statistiques ont d'ores et déjà été choisis, des travaux visant à affiner la définition des entités et estimer la sensibilité et la spécificité des modèles restent à réaliser, afin que cette surveillance soit réaliste et performante.

La surveillance syndromique vise à détecter des pics anormaux de cas symptomatiques avec des tableaux clinico-biologiques particuliers mais n'est pas la technique appropriée pour analyser une variation lente de cas d'exposition ou d'intoxication notamment dans un contexte particulier ou une exposition particulière, notamment en lien avec des produits appartenant à une classe d'usage, par exemple : observe-t-on une augmentation des intoxications liées à un certain type de produits ménagers ? Des développements statistiques sont attendus pour ce faire et d'optimisation du traitement du signal, et de poursuivre les travaux entamés dans ce domaine.

■ Rôle et missions :

Le groupe de travail aura pour objectif de :

- Proposer une stratégie d'amélioration de la qualité des données des CAP et des indicateurs pertinents pour en suivre l'évolution ;
- Proposer des recommandations pour l'analyse des données des CAP, à destination de toutes les personnes souhaitent les exploiter ;
- Réaliser les travaux nécessaires à la finalisation de la mise en place de la surveillance syndromique ;
- Proposer des méthodes d'analyse des expositions afin de détecter des signaux faibles, marqueurs d'un risque émergent.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts nommés à titre personnel, intuitu personae, par décision du directeur général de l'Anses. Les compétences spécifiques souhaitées figurent dans la fiche « compétences recherchées ».

Le GT se réunira en séances plénières au nombre de 4 à 6 par an, avec la possibilité de réunion en groupe restreint pour traiter des sujets particuliers entre deux réunions du GT plénier. Les réunions se dérouleront en distanciel tant qu'il y aura des restrictions liées à la pandémie de Covid 19.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport. La participation aux réunions est obligatoire afin de suivre les travaux du GT.

Le mandat du groupe de travail est de 3 ans.